



Réunion conjointe de la Convention de Berne et de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages

Valence, Espagne - du 07/06/2022 au 09/06/2022

Situation de l'IKB en TUNISIE



TAHRI Jamel
Membre MIKT

Importance et richesse du patrimoine forestier

- Superficie 163 610 Km²
- 1300 km du côte
- 254 Zones Humides
- Forêts : 1,3 millions d'ha

Dans le but de protéger et de conserver la diversité de paysages et de milieux naturels (écosystèmes)

La TUNISIE a un réseau des AP liées essentiellement à son type de climat :

17 Parcs Nationaux

26 Réserves Naturelles

46 ZICO

42 Zones Humides (Ramsar)

04 Réserves Marines Protégées



La Tunisie

un véritable carrefour de la migration des oiseaux

Voies de Migrations

Par sa richesse biologique, la Tunisie représente une station importante pour les oiseaux migrateurs soit en période de la migration hivernale ou bien en période de migration estivale, elle accueille annuellement un grand nombre d'oiseaux migrateurs profitent parfois pour y faire un escale ou bien d'y rester sans entamer le chemin vers les lieux d'hivernage pour retourner par la suite en Europe dans la période post nuptiale. **(AAO/BirdLife Tunisie)**



© Photos :H.AZAFZAF



Les Principales Réalisations dans la mise en Œuvre du Plan Stratégique de Rome

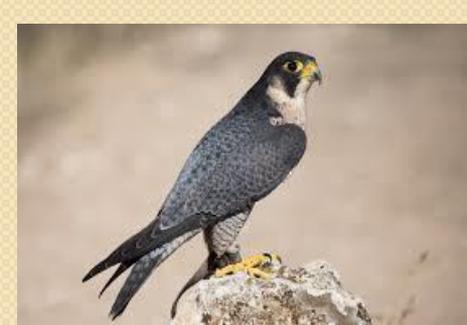
Situation de l'IKB en TUNISIE

- Suite aux recommandations de la première réunion en Egypte en 2016, la Tunisie a renforcé ses efforts pour répondre aux objectifs de plan d'action de Tunis 2013-2020 et la mise en œuvre du Plan Stratégique du Rome et mieux protéger la nature et la biodiversité spécialement les oiseaux migrateurs par :

- 1- la création d'une plate forme de suivi et de contrôle,
- 2- la révision des lois relatives aux chasses (les Oiseaux),
- 3- la recherche pour la réalisation et la programmation d'une série de formation et de sensibilisation,

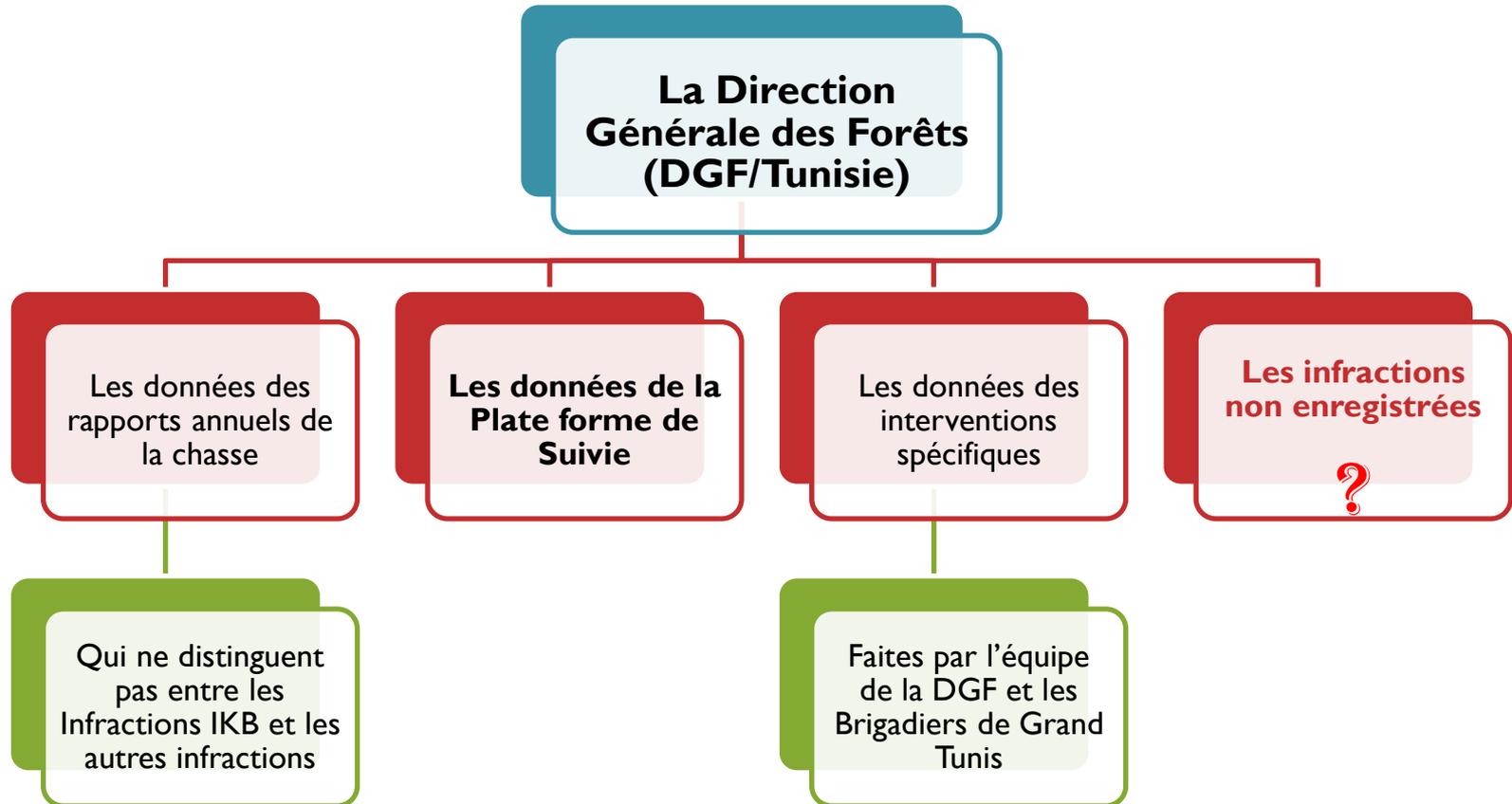


Juanma Hdez. 2011 ©



Surveillance de l'ampleur et de la portée de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages (IKB).

La collecte des données IKB en Tunisie



Les rapports annuels de la chasse

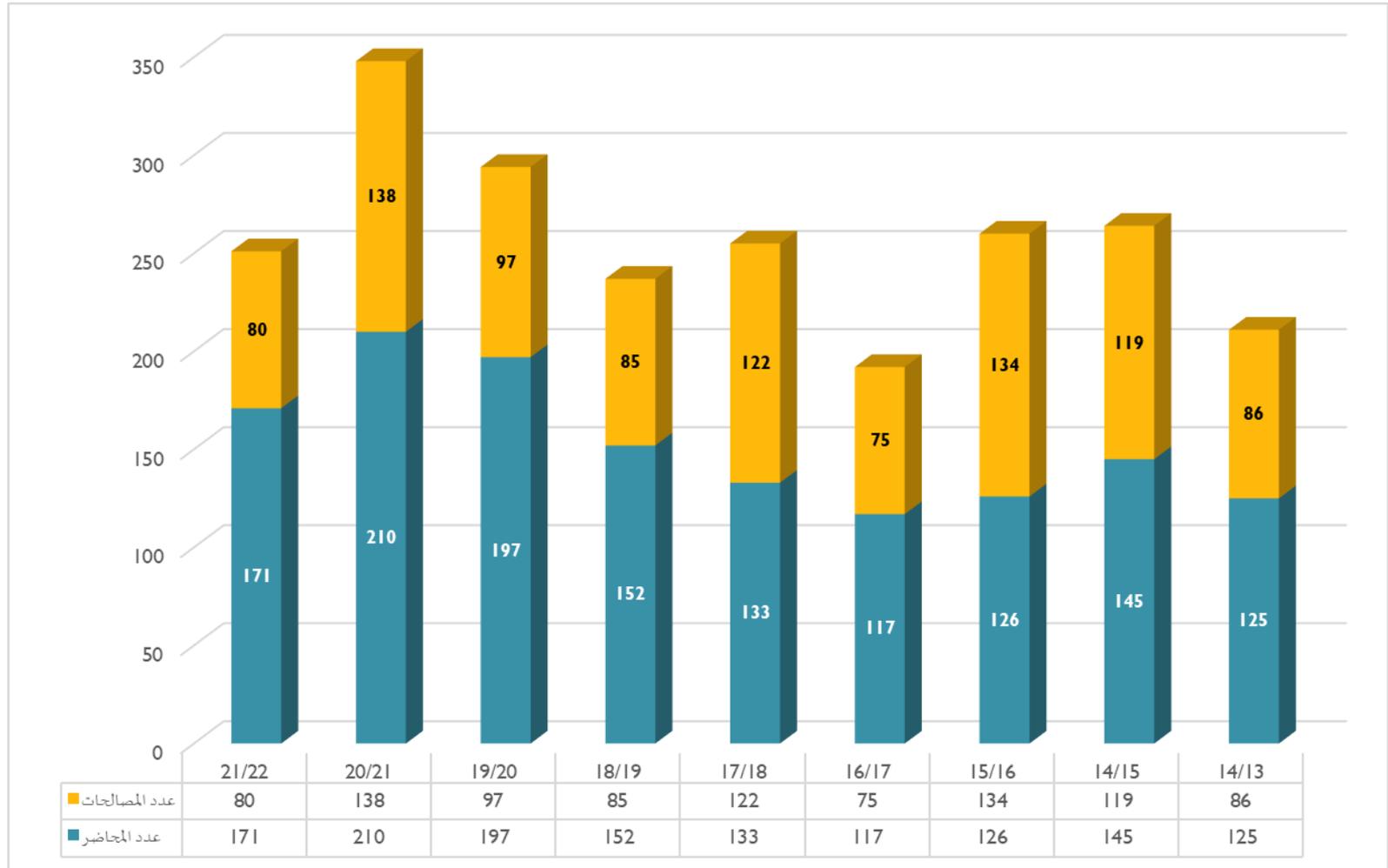


Plate forme de suivi et de contrôle

- Réduire les infractions à l'encontre des oiseaux sauvages en Tunisie,
- Permettre aux citoyens de participer d'une façon active à la conservation de l'avifaune,
- Avoir une meilleure visibilité et connaissance des infractions contre les oiseaux sauvages en Tunisie,
- Appuyer les efforts de la DGF et des CRDA, notamment de leurs agents de terrain, en matière de lutte contre les infractions à l'encontre des oiseaux sauvages en Tunisie,
- Valoriser les résultats obtenus par la DGF, les CRDA et les ONG en matière de suivi des infractions et de lutte contre celles-ci,
- Répondre aux engagements signés par la Tunisie envers les conventions internationales notamment les conventions de Bonn et de Berne,
- Produire un rapport annuel sur l'état de conservation des oiseaux sauvages en Tunisie.

<http://www.stop-braconnage.com/>

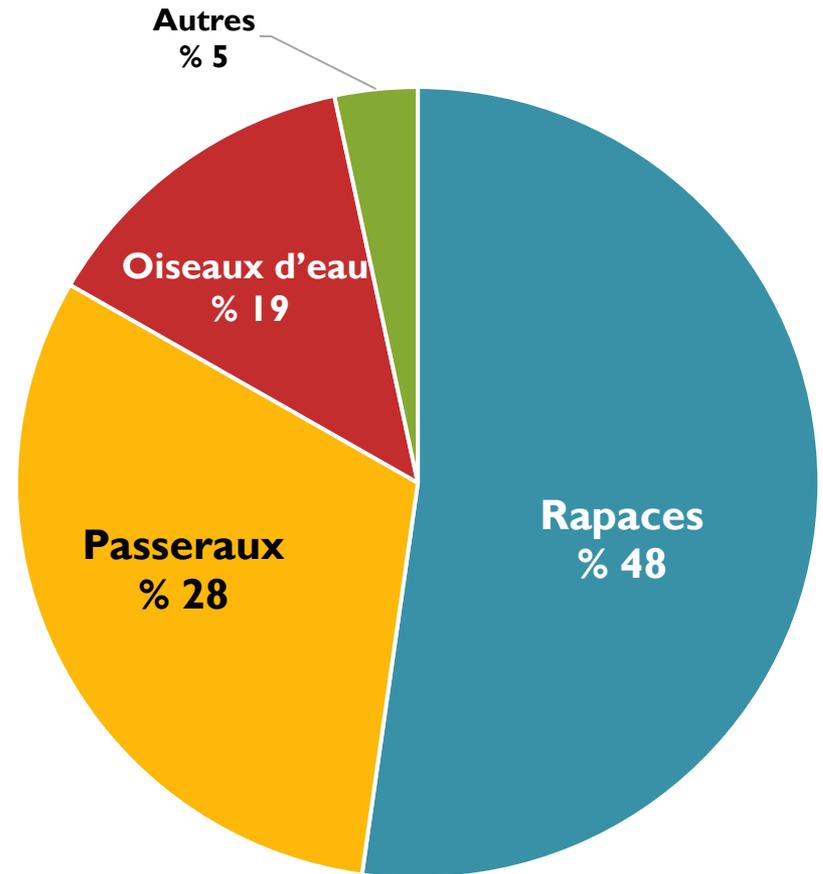
Les données des interventions spécifiques

- A fin Réduire les infractions à l'encontre des oiseaux sauvages en Tunisie, les équipes de la DGF en collaboration avec ses partenaires ([AAO/BirdLife Tunisie](#); ...) font des interventions :
 - Au niveau des zones touristiques en coopération avec les officiers de police judiciaires
 - Au niveau des marchés à animaux
 - Au niveau des zones de passage frontalières ou à l'appel des agents de la Douane Tunisienne
 - Au niveau des réseaux sociaux



Résultats

- Les types d'infractions :
 - **la Détention illégale**
 - **le Commerce illégal**
 - **la Chasse illicite**





Juanma Hdez. 2011 ©



L'IKB et la législation nationale Tunisienne

Outils et contexte réglementaire relatifs à l'avifaune

- **Loi n°88-20 du 13 Avril 1988 portant refonte du code forestier.**
 - **Article 210** ; La liste de la faune et de la flore sauvages rares et en voie de disparition est fixée par arrêté du ministre chargé des forêts,
 - **Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 19 juillet 2006,**
 - a) Toutes les espèces des Rapaces (diurnes et nocturnes)
 - b) Plusieurs oiseaux d'eau (Erismatures, Tadornes, Avocettes, Puffins, Grus, Spatules, Cigognes)



L'arrêté du Ministre de l'Agriculture des R. H. et de la Pêche, relatif à l'organisation de la chasse

Article 7:

Sont prohibés en tout temps, la chasse, la destruction, la capture, la vente, la publicité à vendre, l'achat, le colportage et la détention des espèces non citées à l'article premier du présent arrêté et notamment les espèces ci-après :

- 1) **Mammifères** : Cerf ...
- 2) **Oiseaux** : Outarde houbara, Flamant rose, Cigogne, Courlis à bec grêle, Erismature à tête blanche, Sarcelle marbrée, Fuligule nyroca, Poule sultane, Râle de genets, Goéland d'Audouin, Cormoran huppé, Spatule blanche, Barge à queue noir, Grue cendrée, Ibis facinelle, Chardonneret élégant, Pinson des arbres, Serin cini, Verdier d'Europe, Linotte mélodieuse, Rollier d'Europe, Rapaces nocturnes et diurnes, œufs, nids et couvées de tous les oiseaux sauvages.
- 3) **Reptiles** ...



- **L'arrêté du Ministre de l'Agriculture des R. H. et de la Pêche, relatif à l'organisation de la chasse.**

- Juste **après la réunion conjointe à Rome, en mai 2019** ;
la Direction Générale des Forêts a renforcée ces lois relatives à la protection des Oiseaux par :

- a) La fixation des quotas de prélèvement pour chaque espèce d'avifaune chassable (à la réunion de commission consultatif de la chasse et de protection du gibier en mois de juin 2019 et 2020), et
- b) L'augmentation de nombre d'interventions dans les lieux définis comme point rouge d'IKB,



- **En cours de Préparation de la Liste Rouge Nationale UICN avec le Ministère de l'Environnement**



Les obstacles rencontrés
et
les priorités pour l'avenir

Les obstacles rencontrés

- Le non enregistrement de plusieurs données IKB
- L'absence des Juges formés sur les infractions IKB
- L'absence d'un centre de réhabilitation des oiseaux confisqués,
- Le conflit d'intérêts entre les chasseurs et les conservateurs

les priorités pour l'avenir

- L'élaboration d'un plan d'action national pour lutter contre l'IKB



Merci

tahri_jamel@yahoo.fr

